

## PROPOSITIONS DU GROUPE ENVOL

### Relation et régularité des échanges avec son mandataire professionnel et/ou familial

#### Lien et suivi

- Organiser des visites a minima tous les mois entre le mandataire professionnel et/ou familial et la personne majeure protégée ;
- Mettre en place des permanences téléphoniques pour contacter son mandataire professionnel ;
- Financer un nombre plus important de services mandataires par l'Etat pour réduire la file active des personnes accompagnées par les mandataires ;
- Pour renforcer la coordination, rendre obligatoire la présence de professionnels référents dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux afin de faire le lien avec les mandataires professionnels et/ou familiaux ;
- Remplacer le mandataire professionnel quand il est absent afin d'assurer une continuité dans le suivi et l'accompagnement et éviter les périodes de rupture de lien ;
- Anticiper et prévoir la gestion des cas d'urgence (le weekend ou les jours fériés par exemple).

#### Participation au choix du mandataire

##### **Au début de la mesure :**

- Avoir un droit de regard sur son mandataire professionnel et/ou familial et être pleinement informé de ce droit ;
- Pouvoir choisir son mandataire professionnel et/ou familial pour éviter les conflits ;
- Etablir une rencontre préalable entre le mandataire et la personne majeure protégée avant la désignation définitive du mandataire par le juge ;

##### **En cours de mesure :**

- Pouvoir changer de mandataire professionnel et/ou familial avant la fin de la mesure si ce dernier ne convient pas ;
- Être informé(e) de la procédure à suivre si la personne majeure protégée n'est pas satisfaite de son mandataire professionnel et/ou familial.

#### Respect des obligations par le mandataire

- Elaborer une charte / un contrat entre le mandataire professionnel et/ou familial et la personne majeure protégée (engagement et respect réciproque) afin de s'assurer du respect des obligations réciproques ;